

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS - EDITION 2019-2020

SITE INTERNET www.saujon.fr

Demande d'inscription à retourner avant le 01 juillet 2019 à l'adresse evenementiel@mairie-saujon.fr, à l'accueil de la mairie ou par courrier : Mairie de Saujon Pôle Événementiel Hôtel de Ville 1 place Gaston Balande B.P. 108 17600 SAUJON

Nom de l'association :	<input type="text"/>
Président(e) :	<input type="text"/>
Siège social :	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>
Site Internet	<input type="text"/>

Descriptif / Objet (600 signes maximum, merci de ne pas faire apparaître les jours et horaires de fonctionnement)

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

Première demande : merci de fournir les statuts de l'association, le récépissé de création et la liste des dirigeants du bureau et/ou du conseil d'administration.

M/Mme	En qualité de :
-------	-----------------

La Ville de Saujon s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles, effectuées à partir de ce formulaire, soient conformes, à la Loi Informatique et Libertés, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (dit RGPD, n°2016/679), entré en vigueur le 25 mai 2018.

Les informations fournies par vos soins sont collectées afin de faciliter les contacts entre l'association, les usagers et les services municipaux de la Ville de Saujon, et ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire au traitement de la demande. Les informations recueillies à partir de ce formulaire feront l'objet d'un traitement informatisé destiné aux prochaines publications et au site www.saujon.fr.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données vous concernant, il vous suffit de contacter la Ville de Saujon, par e-mail à evenementiel@mairie-saujon.fr ; par courrier, 1 place du Général de Gaulle 17600 Saujon ; par téléphone au 05 46 02 80 07.

Lieu et date

Signature